

From: Nathalie Sarles <nathalie.sarles@assemblee-nationale.fr>
To: celiam@pollinis.org <celiam@pollinis.org>
Sent: Monday, September 28, 2020, 5:16:28 PM GMT+2
Subject: RE: Dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé un message relatif à l'examen du texte relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire.

Ce texte sera examiné en séance le lundi 5 octobre et je vous informe que je voterai contre ce texte en l'état.

Sachez que préalablement à son passage en commission des affaires économiques, la commission Développement Durable dont je suis membre, saisie pour avis, a étudié le texte dans la nuit de mardi à mercredi dernier.

Par ailleurs, je suis allée en déplacement à Etampes, au Sud de Paris, pour rencontrer des exploitants de betterave à sucre et des représentants du syndicat des betteraviers : le constat des dégâts sur les cultures est sans appel, tant d'ailleurs sur les parcelles en conventionnel qu'en agriculture biologique : feuilles racornies et tachetées de jaunes, couvert végétal très faible, racine de petite taille.

J'ai entendu que les betteraviers ne replanteraient pas de betterave l'année prochaine si on ne leur donnait pas un temps d'adaptation et de recherches. J'ai entendu que la filière sucrière est un tout, de l'amont avec les exploitants, à la transformation dans les outils industriels de proximité qui tournent environ 120 jours / an pour le sucre (d'ailleurs j'ai appris à cette occasion que les cultures de luzerne y étaient asséchées aussi).

Aussi, je comprends que si nous n'intervenons pas aujourd'hui, c'est une filière qui peut disparaître. Les conséquences étant que si nous ne produisons plus notre propre sucre, nous en importerons d'Allemagne, des Pays Bas et de Belgique, pays qui eux utilisent l'article 53 du règlement européen autorisant à utiliser les néonicotinoïdes en question. Or, ce n'est pas vraiment souhaitable non plus.

Les betteraviers savent depuis 2016 qu'ils auront cette obligation : nous, politiques, le savions aussi. Il y a eu défaillance de la filière, de nos gouvernants qui n'ont pas mis les moyens sur la recherche, et de nous-mêmes, parlementaires, qui n'avons pas saisi notre devoir de contrôle sur le processus d'adaptation de la filière et avons laissé filer le temps.

En revanche, je souhaite être cohérente avec ma vision de l'agriculture : si je pense que la transition écologique ne peut se faire du jour au lendemain, notre impératif climatique et environnemental nous invite à la plus grande prudence dans notre manière de conduire l'action publique.

Depuis que je suis élue, je me suis opposée à la prolongation de l'utilisation des glyphosates et au CETA en rapport à son chapitre viande. Je constate que chaque année, la Loire est en état de catastrophe sécheresse.

Aussi, après avoir écouté les débats en commission, j'ai décidé de ne pas voter favorablement pour ce texte, même si il a été largement amélioré par rapport à sa version initiale (notamment il est spécifié que la dérogation ne sera que pour la betterave à sucre, devra être accordée par décret par

les deux ministères de l'agriculture et de l'écologie, et que des moyens importants seraient déployés sur des programmes de recherche avec un comité de suivi dédié).

Aujourd'hui, les techniques alternatives existent mais les céréaliers ne sont pas prêts à s'en saisir, leur seule attente étant un produit chimique. Reste maintenant à espérer que nous aurons des hivers froids qui nous permettraient d'échapper au déploiement des pucerons mangeurs de betteraves d'ici 2023.

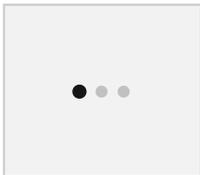
Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Nathalie SARLES

Députée de la 5^{ème} circonscription de la Loire

Commissaire au Développement Durable et Aménagement du Territoire

Membre du Comité d'Évaluation et de Contrôle des politiques publiques



Permanence parlementaire

Résidence Les Pascalines

17, Jardin des Balmes

42120 Le Coteau

04.77.72.71.82

Assemblée nationale

Bureau 5813

126, Rue de l'Université

75007 Paris

01.40.63.48.13